

L'offre liée aux compartiments de coffre de l'automne 2026 des Services bancaires courants



Modalités

L'offre d'acquisition liée aux compartiments de coffre de 2026 (l'« offre liée aux compartiments de coffre ») est en vigueur du **7 août 2026 au 31 décembre 2026**. Vous pouvez obtenir jusqu'à 70 \$ (l'équivalent des frais annuels d'un petit compartiment de coffre) en primes lorsque vous ouvrez un compte de chèques principal (« compte de chèques ») en dollars canadiens et un nouveau compartiment de coffre dans n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal.



L'offre liée aux compartiments de coffre

Pour être admissible à l'offre liée aux compartiments de coffre, vous devez :

- 1** Ouvrir un compte de chèques pendant la période de l'offre, soit du **7 août 2026 au 31 décembre 2026**;
- ET**
- 2** Louer un **petit compartiment de coffre** pendant la période de l'offre.



Exclusions

- Les clients actuels ne sont pas admissibles à l'offre liée aux compartiments de coffre. Un « client actuel » est une personne qui a déjà un compte de chèques principal en dollars canadiens ou américains, un compte de chèques à intérêts en dollars canadiens ou américains, un compte d'épargne à taux Avantageux, un Compte d'épargne bonifiée, un Compte accumulateur d'épargne ou un Compte amplificateur d'épargne en dollars canadiens ou américains (chacun étant un « compte existant ») ou toute personne qui ferme son compte existant entre le **7 août 2026 et le 31 décembre 2026** et qui ouvre par la suite un nouveau compte de chèques ou d'épargne.
- Si un compte de chèques ou un compte d'épargne est ouvert en tant que compte conjoint et qu'un titulaire de compte est un client actuel, ou si un client actuel ferme un compte existant entre le **7 août 2026 et le 31 décembre 2026**, aucun titulaire de compte n'est admissible à l'offre liée aux compartiments de coffre.
- Les employés de la Banque de Montréal et les personnes habitant avec eux ne sont pas admissibles à l'offre.
- Limite d'une (1) offre liée aux compartiments de coffre par client ou par compte lorsqu'il y a plus d'un (1) titulaire associé au compte de chèques ou au compte d'épargne. Par souci de clarté, la prime en argent totale ne peut pas dépasser 70 \$, peu importe le nombre de titulaires de compte associés au compartiment de coffre.
- Pour l'offre liée aux compartiments de coffre, les primes en argent seront versées au plus tard le **28 février 2027** et déposées dans le compte de chèques. Vous avez jusqu'au **31 mai 2027** pour nous aviser si vous croyez être admissible à une prime en argent et que vous ne l'avez pas reçue, afin que nous puissions vérifier votre admissibilité.
- Votre compte de chèques doit être ouvert et en règle au moment du versement des primes en argent. Par exemple, pour être considéré comme en règle, votre compte de chèques ne doit pas présenter de découvert non autorisé ni être considéré en souffrance.
- Votre compte de chèques et votre compartiment de coffre doivent demeurer ouverts jusqu'au **6 août 2027**. Si vous fermez votre compte de chèques ou votre compartiment de coffre avant le **6 août 2027**, vous pourriez ne plus être admissible à l'offre liée aux compartiments de coffre. Si une ou plusieurs primes ont été versées, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de débiter du compte de chèques ou du compte d'épargne la totalité des primes versées sur le ou les comptes ou de vous envoyer une facture pour tout montant impayé si vous n'êtes plus admissible à l'offre.
- Nous pouvons modifier, réduire, prolonger ou retirer l'offre liée aux compartiments de coffre en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée aux compartiments de coffre ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou a abusé de toute offre incluse dans l'offre liée aux compartiments de coffre, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.
- L'offre liée aux compartiments de coffre n'est offerte que lorsqu'un petit compartiment de coffre est ouvert. Les compartiments de coffre de toute autre taille ne sont pas admissibles à l'offre.
- L'offre liée aux compartiments de coffre peut être combinée à l'offre d'acquisition grand public. Toutefois, l'offre liée aux compartiments de coffre ne peut pas être combinée à l'offre de prime en argent de 60 \$ du programme Nouveau commencement avec BMO. Les clients qui reçoivent l'offre de prime en argent de 60 \$ dans le cadre du programme Nouveau commencement avec BMO ne sont pas admissibles à l'offre liée aux compartiments de coffre.